

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Attestation de main-levée d'hypothèque.

Conditions d'obtention

Situation fiscale en règle.

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier libre au nom du chef du Centre régional du contrôle des impôts.
- 2- Copie certifiée conforme du contrat de vente frappé d'hypothèque.

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

1- Présentation de la demande 2- Etude du dossier	Le demandeur	10 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier
3- Préparation et délivrance de l'attestation de main-levée.	Le chef du centre régional du contrôle des impôts.	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre.
Adresse : Centre régional du contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Centre régional du contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

10 jour à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Dispositions de la loi n° 76-115 du 31 décembre 1976 portant loi des finances pour la gestion 1977.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Restitution de la TVA due au titre des opérations d'exportation ou de la livraison des biens et des prestations de services utilisées à l'étranger en suspension de la TVA ou de la retenue à la source au titre des marchés.

Conditions d'obtention

Opération d'exportation ou de vente en suspension de la TVA ou des prestations de services utilisées à l'étranger ou l'exécution de marchés.

Pièces à fournir

- 1- Demande en deux exemplaires au nom du chef du Centre régional du contrôle des impôts indiquant le numéro de compte courant postal ou bancaire.
- 2- Copie de l'attestation d'exportation ou de la prestation du service à l'étranger ou de la vente en suspension de la TVA.
- 3- Attestation la retenue à la source au titre des marchés.

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

1- Présentation de la demande	Le demandeur	1 mois à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier
2- Etude du dossier	Le chef de centre régional du contrôle des impôts.	
3- Visa de la demande	Le chef de centre régional du contrôle des impôts.	
4- Transfert du montant à restituer	Receveur des finances compétent	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre.
Adresse : Centre régional de contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Centre régional de contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

1 mois à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Article 15 du code de la TVA.